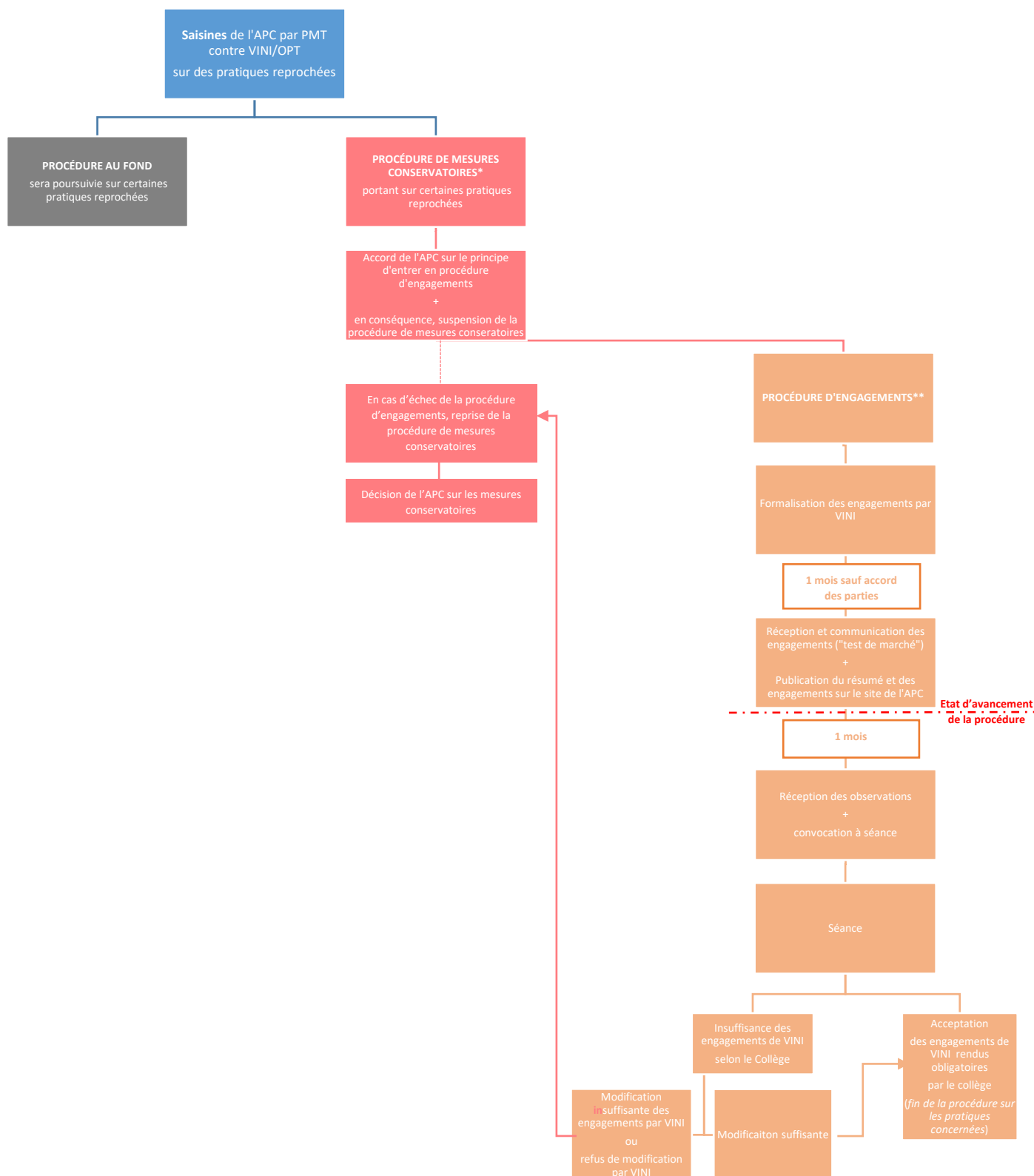


Vue d'ensemble des procédures de PMT contre VINI et OPT



* Procédure de mesures conservatoires : Une entreprise peut formuler auprès de l'Autorité une demande de mesures conservatoires, accessoirement à la saisine au fond, aux fins d'enjoindre à une autre entreprise de suspendre des pratiques susceptibles de constituer des pratiques anticoncurrentielles, portant une atteinte grave et immédiate à l'économie générale, à celle du secteur intéressé, à l'intérêt des consommateurs ou à l'entreprise plaignante.

** Procédure d'engagements : Procédure permettant à une entreprise, de façon volontaire et négociée, de proposer des solutions répondant à l'évaluation préliminaire du service d'instruction mettant ainsi fin, en cas d'acceptation par l'Autorité, à la procédure à l'occasion de laquelle elle a été initiée.